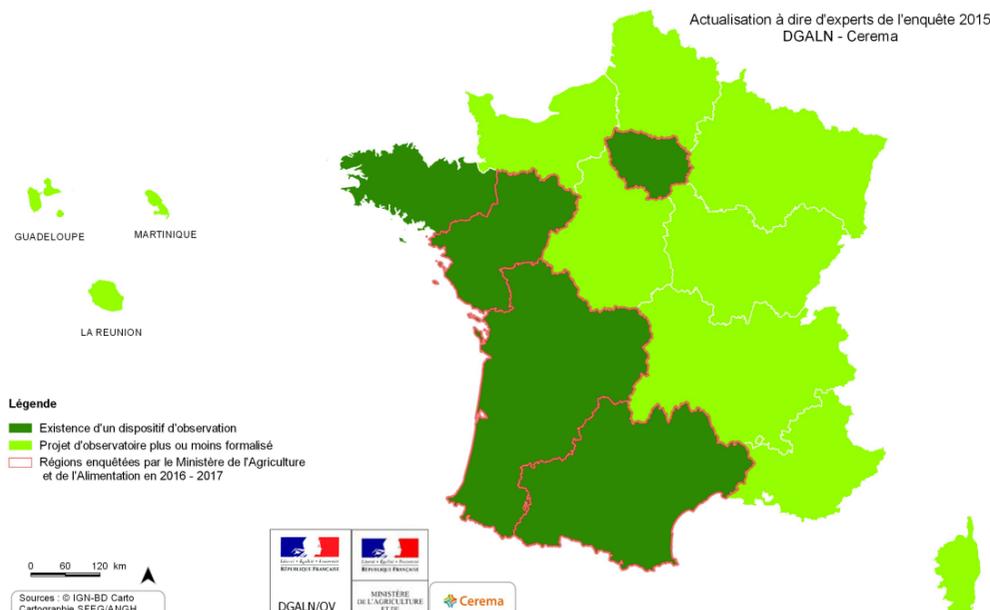


Enquête auprès de 4 observatoires régionaux des espaces naturels, agricoles et forestiers

Etat des lieux 2017 des dispositifs régionaux d'observation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Actualisation à dire d'experts de l'enquête 2015
DGALN - Cerema



Des dispositifs régionaux d'observation hétérogènes par leur forme et leurs finalités

Les quatre observatoires enquêtés reposent sur des dispositifs d'observation hétérogènes par leur forme et leurs finalités, avec tout de même un constat que l'étalement urbain, la pression foncière sur les espaces agricoles sont généralement à l'origine de leur création. L'installation des observatoires se base sur des spécificités territoriales liées soit à l'organisation du territoire, soit à sa morphologie géographique, ou encore à la prise en compte du contexte législatif (CDCEA, CDPENAF, SCot Grenelle).

Le niveau régional, une échelle de travail pertinente pour évaluer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Les observatoires enquêtés disposent d'une réelle expertise sur les données à mobiliser et d'une capacité à les analyser et à innover dans le croisement des données. Un seul fait appel aux travaux qui sont réalisés dans le cadre de l'OENAF. Ils proposent ou appliquent même des méthodes innovantes de croisement des données de consommation d'espace avec les dynamiques territoriales. Les entretiens ont mis en évidence une tendance à l'homogénéisation des données utilisées, à l'échelle régionale.

Méthodologie de l'enquête

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a réalisé une enquête auprès de quatre observatoires régionaux de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers : Nouvelle Aquitaine, Île-de-France, Occitanie et Pays de la Loire. Le Cerema a apporté un appui pour élaborer la grille d'entretien et en réaliser l'analyse.

La méthode mise en œuvre vise à mieux comprendre le fonctionnement et les besoins des observatoires en articulant l'enquête autour de 5 thèmes : l'installation de l'observatoire et les spécificités territoriales, le fonctionnement interne de l'observatoire, le contenu de l'observatoire, la visibilité de l'observatoire et la communication, les perspectives de travail. Une série d'enseignements a pu être extraite afin d'identifier des pistes sur les modalités de collaboration entre l'Observatoire national des espaces naturels, agricoles et forestiers et les observatoires régionaux.

Des pistes de collaboration entre l'Observatoire National des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (OENAF) et les observatoires régionaux

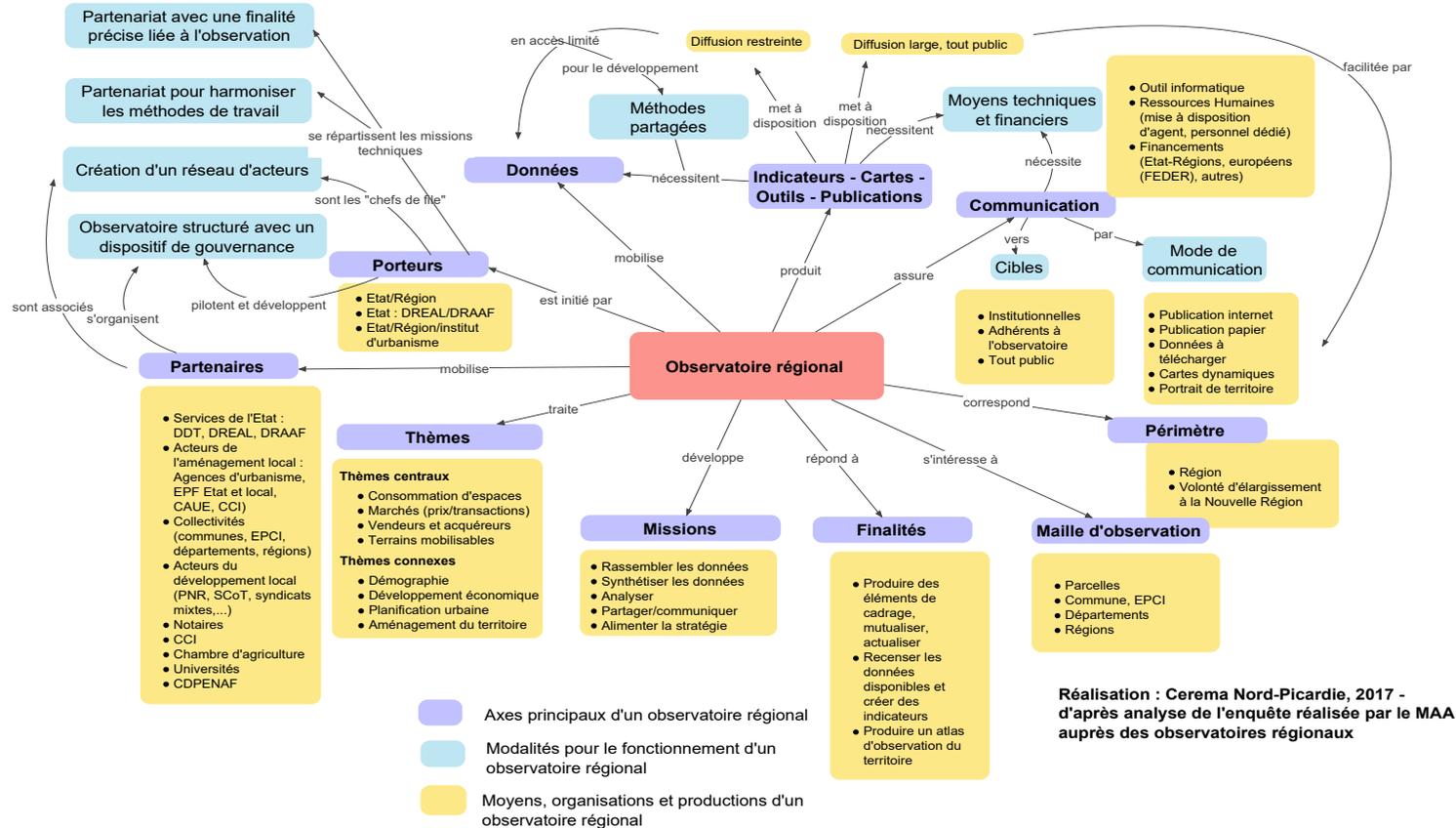
L'enquête auprès des observatoires régionaux des espaces naturels, agricoles et forestiers a permis de mettre en évidence différents besoins de ces observatoires, faisant écho à la feuille de route que s'est donnée l'OENAF pour la période 2016-2020. Ainsi, les attentes des observatoires régionaux enquêtés conduisent à formuler plusieurs pistes de travail pour l'OENAF, allant dans le sens d'une collaboration renforcée avec ces observatoires régionaux.

- **Renforcer l'usage et la diffusion des données issues des Fichiers fonciers** : porter à connaissance ces données et développer leur maîtrise par les services déconcentrés (DDT, DRAAF) par des actions de formation et d'accompagnement.
- **Faciliter l'obtention locale des données notamment par des conventionnements nationaux** : pérenniser ainsi l'acquisition des données par les observatoires régionaux et apporter une expertise sur les nouvelles données expérimentées au niveau régional.
- **Assurer une veille sur les méthodes et diffuser des données quantitatives et qualitatives** : s'appuyer sur les observatoires régionaux pour dresser l'inventaire des données et méthodes disponibles et proposer un socle commun d'indicateurs.
- **Accroître la visibilité de l'OENAF**, en mettant en place un site internet spécifique offrant des fonctionnalités de plateforme d'échange entre observatoires, de centre de ressources, et d'espace de diffusion et de téléchargement des données produites ou acquises par l'OENAF.
- **Créer et développer un réseau autour de l'OENAF** : mettre en place un réseau des observatoires régionaux pour faciliter les échanges et retours d'expériences et animer ce réseau par des réunions régulières et une plateforme électronique.
- **S'appuyer sur les observatoires régionaux et l'expertise régionale** pour mettre en relation les acteurs, articuler les échelles, harmoniser les méthodes.
- **Intégrer les enjeux liés à l'open data** : rendre accessibles et réutilisables les données produites par l'OENAF et promouvoir auprès des observatoires régionaux et de leurs partenaires la dynamique de l'open data.

Les axes fondateurs et structurants des observatoires régionaux de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Axes principaux sur la structure et le fonctionnement d'un observatoire régional de suivi des espaces naturels, agricoles et forestiers

(D'après l'enquête du MAA réalisée auprès des observatoires régionaux des Pays-de-Loire, d'Ile -de-France, Occitanie et Nouvelle Aquitaine. Précisions de l'étude menée par le Cerema en 2015 via le réseau des DREAL)



L'Observatoire National des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Prévu par la loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP) de juillet 2010, l'Observatoire National de la Consommation des Espaces Agricoles (ONCEA) a été mis en place en avril 2013. Avec la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) d'octobre 2014, le périmètre d'observation de l'ONCEA a été élargi aux espaces naturels et forestiers. L'ONCEA est ainsi devenu l'Observatoire national des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (OENAF).

La mission de l'OENAF, telle que définie par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, publiée au JO du 14 octobre 2014, concerne à la fois :

- l'évaluation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à l'échelle nationale,
- l'aspect méthodologique lié à cette évaluation (élaboration d'outils, appui méthodologique aux collectivités territoriales, homologation d'indicateurs),
- la mise en place d'une coopération, à définir, avec les observatoires régionaux de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les dispositifs régionaux enquêtés présentent des modes d'organisation très contrastés souvent éloignés de ce que l'on pourrait attendre d'un observatoire. Néanmoins, ces dispositifs d'observation partagent une même mission, celle de produire une connaissance sur la consommation d'espace, calée sur les spécificités et les enjeux de leur territoire.

Ces informations sont utilisées à l'échelle de la Région (ou bien il y a de fortes perspectives sur leur utilisation dans le cadre des nouvelles régions, notamment) et reposent sur des partenariats locaux, solides.

Si l'organisation régionale de l'observation de la consommation d'espace est plus difficile dans certaines régions, les deux principales raisons mises en avant concernent les dynamiques d'acteurs ou les moyens qui y sont consacrés, les deux étant liés.

Les enquêtes font ressortir l'opportunité de l'extension des observatoires aux grandes régions, les risques de réduction des moyens, la nécessaire harmonisation des méthodes au niveau régional, le besoin d'échanges sur les bonnes pratiques ou encore la demande d'ouverture à de nouveaux partenaires.